



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 octobre 2019

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL : 05.53.58.79.55
plaisance.mairie@wanadoo.fr

Le 07 Octobre 2019

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Messieurs Les Adjoints,
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

VENDREDI 11 OCTOBRE 2019 à 20 Heures 30

salle du Conseil Municipal

Ordre du Jour :

Adoption PV précédent.

Délibérations

- Locations logements communaux,
- Virement de crédits n° 02,
- Présentation du rapport 2018 relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord,
- Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne : modification des statuts suite à création de communes nouvelles.

Questions diverses

Le Maire,



CHAPOTARD Christine.

L'an **DEUX MILLE DIX NEUF**, le **ONZE** du mois d'**OCTOBRE** à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 7 octobre 2019 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice: **09**

Présents: **08**

Etaient présents :

Mme CHAPOTARD Maire

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2^{ème} adjoint

Mmes CAILLARD, ROUCHON, RAFFRAY

MM. LONGUET, PACE

Absents excusés : M.de MONTBRON

Procurations : M. de MONTBRON à Mme CHAPOTARD

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 7 juillet 2019.

Délibérations

- ✓ Location du logement communal de Falgueyrat
- ✓ Virement de crédits n° 2
- ✓ Présentation du rapport 2018 relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes Portes Sud Périgord
- ✓ Syndicat Département d'Energies de la Dordogne : modification des statuts suite à la création de communes nouvelles

Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

2019-23 Location du logement communal de Falgueyrat

Madame le Maire communique au Conseil les différents dossiers reçus relatifs à la location du logement de Falgueyrat.

Après analyse des différents dossiers, le Conseil valide le dossier de M. DENUÉL Pascal.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver cette proposition.

VOTANTS : 09 (dont 1 procuration)	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00
--	------------------	--------------------	------------------------

2019-24 Virement de crédits n° 2

Madame le Maire décrit les mouvements comptables rendus nécessaires par des dépenses inattendus. Elle porte également à la connaissance du Conseil les recettes exceptionnelles survenues en cours d'exercice.

Madame le Maire présente au Conseil le tableau des virements nécessaires pour réaliser ces opérations (disponible en annexe 1)

Cette proposition est soumise au vote du Conseil.

VOTANTS : 09 (dont 1 procuration)	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00
--	------------------	--------------------	------------------------

2019-25 Présentation du rapport 2018 relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord

Madame le Maire donne lecture de la synthèse de ce rapport, précisant que la totalité du document sera disponible pour consultation en mairie ou sur le site Internet de la commune.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce rapport annuel du SPANC.

VOTANTS : 09 (dont 1 procuration)	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00
--	------------------	--------------------	------------------------

2019-26 Syndicat Département d'Energies de la Dordogne : modification des statuts suite à la création de communes nouvelles

Suite aux différents regroupements pour créer commune nouvelle, le SDE24 a transmis aux communes adhérentes la délibération actant l'adhésion de ces communes nouvelles au syndicat.

Cette délibération est disponible en annexe 2.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ces modifications de statut.

VOTANTS : 09 (dont 1 procuration)	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00
--	------------------	--------------------	------------------------

Questions diverses

- ✓ Madame le Maire donne lecture d'une correspondance d'une famille de la commune, par laquelle cette famille sollicite une aide financière pour l'achat d'équipements de protection individuelle (EPI) en vue d'aider son enfant, en cours d'étude à l'école des compagnons-couvreurs de Chancelade.

M. PACE rappelle au Conseil que la fourniture des EPI est une obligation légale qui s'impose à l'employeur

L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. Il doit notamment fournir gratuitement au travailleur tous les moyens et équipements de protection individuelle choisis par le comité de santé et de sécurité, déterminés par règlement, et s'assurer que le travailleur utilise ces moyens de protection

(Loi sur la Santé et la Sécurité au Travail, art.51, paragraphe 11)

La famille sera donc invitée à faire valoir ses droits auprès de l'employeur.

- ✓ Repas des *anciens de Plaisance* : pour rappel, cette manifestation aura lieu le 13 décembre 2019.
- ✓ Préparation de la Félibrée 2020 : réunion d'information le 22/10/2019 20h00 à Eymet (espace culturel).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Annexe 1 : virement de crédits

	DEPENSES	RECETTES
Fourniture d'entretien	500,00	
Fourniture de petit équipement	500,00	
Entretien, réparations bâtiments publics	15 288,00	
Documentation générale et technique	90,00	
Fonds de péréquation de ressources communales et intercommunales	522,00	
Remboursement rémunérations du personnel		1 900,00
Concessions cimetière		200,00
Redevance d'occupation du domaine public		112,00
Fonds départemental DMTD		14 439,00
Autres participations de l'Etat		78,00
Autres produits divers de gestion courante		171,00
TOTAL	16 900,00	16 900,00

Annexe 2 : Syndicat Département d'Énergies de la Dordogne - modification des statuts suite à la création de communes nouvelles

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article le 19/09/2019

ID : 024-252401476-20190910-CS20

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

SÉANCE DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2019

CS 2019-10-09/01

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS

L'an deux mil dix-neuf, le dix septembre, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne s'est réuni à la Résidence Hôtelière Madeleine Delbrel, Restaurant le Saint-Jacques 38, Avenue Pompidou à PERIGUEUX, sur convocation adressée à ses membres, le 3 septembre 2019.

Secrétaire de séance : **Gilbert DE MIRAS**

Nombre de membres en exercice : 84

ETAIENT PRESENTS : 47

MM Lionel ARMAGHANIAN, Laurent PELLERIN, Serge MAZE, Gérard MOURET, Jean Marie SELOSSE, Alain COUTEAU, Jean Paul MOUILLAC, Marc MATTERA, René MALAURIE, Gérard SENRENT, Frédéric BEAUVIER, Jean Claude REJASSE, Huguette VILLARD, Eloïse MARADENE, Michel LAMY, Jean Marie THOMAS, Jean GUILLOT, Jean Pierre LACOSTE, Philippe DUCENE, Florencé GAUTHIER, Maurice CHABROL, Albert BARRIERE, Claude BARDOT, Michel AUGÉIX, Christian HENRY, Gérard BOST, Alain BUFFIERE, Guy LEYMARIE, Gérard QUEVAL, Régis BATAILLER, Patrick VANHERZEELE, Jean ALTMANN, Pierre CHEVALIER, Jean Yves VERGNE, Alain CASTANG, René VISENTINI, Christian BORDENAVE, Marcel RONDONNIER, Christian GIAVIOTAKIS, Bernadette PAUL, Patrick GUILLEMET, Henri GAILLARD, Jean Pierre CASTANET, Jean REBEYROLLE, Gilbert DE MIRAS, Michel BORDERIE, Nelly PERRAUD DAUSSE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : 44 (dont 7 représentés)

MM, Yves MOREAU, Jean Pierre CUBERTAFON, Alain PIERREFITTE, Dominique MORTEMOUSQUE, Jean Louis CARRIER, Jean Louis CHAZELAS, Michel CASSANG, Olivier CHABREYROU, Patrick TREILLE, Bernard MAZET, Vincent FLAQUIERE, Daniel CHAUME, Jean François DUCHER, Claudette MOULINIER VACHER, Frédéric MALVAUD, Marcel RESTOIN, Serge VIGNERON, Christian MAZIERE, Joël GADAUD, Béatrice HAGEMAN, Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND, Mireille VOLPATO, Jean Claude DESPLAT, Dominique CAILLOU, Yannick LAGRENAUDIE, Jean Michel MAGNE, Dominique MAZIERE, Brigitte CABIROL, Laurent SECHER, Nathalie MANET CARBONNIERE, Christian SIX, Jean LACOTTE, Éric DUBOIS, Christian BORDENAVE, Henri TONELLO, Claudine FAURE, Pascal PROTANO, Patrick GUEYSSET, Marie Rose VEYSSIERE, Thierry BOIDE, Michel MACARY, Charles TUDELA, Marie Hélène BORAS

Nombre de Membres en exercice	Nombre de Membres présents	Nombre de suffrages exprimés	POUR	BLANCS ET NULS	CONTRE	ABSTENTION
84	47	47	46	0	0	1

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités.

Au cours de la période comprise entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019, les communes se sont regroupées pour former 26 communes nouvelles. La Dordogne est donc passé de 557 à 505 communes.

La création des communes nouvelles a donc pour conséquence de modifier la composition des secteurs d'énergies et le nombre de communes qui y sont regroupées.

Cette modification permet également de revoir la rédaction de certains articles et notamment :

Article 1 qui précise que le SDE étant uniquement composé de communes, il relève de la catégorie des syndicats intercommunaux.

Article 4 – 4.1 la référence à la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte a été ajoutée – **4.4** Gestion de l'énergie – il a été ajouté la création de la commission consultative paritaire et les actions et activités que le syndicat peut exercer dans ce domaine.

Article 6 – 6.1 et **6.2** ont été actualisés

Article 7 – 7.1 a été complété - **7:2.1** composition du comité syndical, article modifié : 74 délégués au lieu de 84 compte tenu de la création des communes nouvelles. Le nombre de secteurs reste fixé à 15, et la modification de leur composition est en annexe. Le collège des secteurs d'énergies est donc actualisé, le collège de la commune de Périgueux est sans changement.

Article 9 – 9.1 Recettes et **9.2** dépenses, articles complétés

Conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du CGCT, la modification des statuts ne pourra être autorisée qu'au terme du délai de trois mois dont disposeront les communes membres pour se prononcer à compter de la notification de la délibération du comité syndical. A l'issue de cette phase de consultation un arrêté préfectoral pourra être pris.

Il vous est donc proposé d'adopter ces modifications statutaires et le projet de statuts tel que présenté.

VU le rapport présenté par Monsieur le Président,

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTTE** les modifications statutaires, portant actualisation des statuts du SDE 24, comme stipulé ci-dessus et conformément au document annexé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Plus extrait conforme,

Le Président,

Philippe DUCENE